

1978-	Fédération nationale	\$ 60,958
1979	Section de Terre-Neuve	5,000
	Section de l'Ontario	1,130
	Section de la Saskatchewan	1,830
	Section de l'Alberta	4,000
	Section de la Colombie-Britannique	6,200
	Total	\$ 79,118
1979-	Fédération nationale	\$122,275
1980	Section du Québec	1,500
	Section de la Saskatchewan	800
	Section de la Colombie Britannique	8,400
	Total	\$132,975
1980-	Fédération nationale	\$163,340
1981	Section de la Colombie Britannique	6,000
	Total	\$169,340

Chiffres arrondis

2. Selon les lettres patentes du 22 juillet 1977, en vertu desquelles l'association «Parents canadiens pour le français» a été régulièrement constituée, les buts et les objectifs de celle-ci sont les suivants:

Faire en sorte que chaque enfant canadien ait la possibilité de recevoir le meilleur enseignement possible de la langue et de la culture françaises, et ce, dans la mesure de son bon vouloir et de ses capacités; promouvoir les meilleures méthodes d'enseignement du français; favoriser l'établissement et le maintien de bonnes relations entre les parents intéressés, les responsables du secteur de l'éducation et les autorités gouvernementales chargées d'assurer l'enseignement du français.

3. Pas à la connaissance du secrétariat d'État.

LE PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ABUS DE L'ALCOOL CHEZ LES AUTOCHTONES

Question n° 3272—M. Manly:

1. Quelles sont les échelles de traitement des conseillers du Programme de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues des Services de santé des Indiens du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Quelles étaient les prévisions de dépenses du programme à l'échelle nationale et par province?

3. Combien a-t-on dépensé en réalité dans le cadre du programme au cours de chacune des cinq dernières années, à l'échelle nationale et par province?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Les conseillers du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool chez les autochtones ne sont pas des fonctionnaires et n'ont donc pas une échelle de traitement, contrairement à quelque 50 groupes de la Fonction publique. Dans certains cas, les traitements sont établis par les conseils consultatifs régionaux du Programme, dans d'autres, ce sont les projets individuels de lutte contre l'abus de l'alcool qui fixent les taux de remboursement de ces travailleurs. En général, leur traitement se situe entre \$11,500 et \$16,700.

2. Pour l'année financière 1981-1982, le Conseil du Trésor a autorisé un montant total de 8,304 millions de dollars pour le programme. Ce montant se subdivise en deux affectations: une pour les contributions et l'autre pour les frais de fonctionnement. A l'exception des traitements des employés du Bureau national du Programme de lutte contre l'abus de l'alcool, qui sont imputés au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, les frais sont partagés également entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère des Affaires indiennes et du Nord, conformément au tableau.

Le tableau indique comment les fonds, répartis en affectations de contributions et de fonctionnement, ont été attribués

Questions au Feuilleton

aux régions et au Bureau national pour l'année financière 1981-1982.

3. Le tableau ci-après présente le montant réel dépensé par le programme au cours de chacune des cinq dernières années, au niveau national et par région.

	Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool chez les autochtones fonds totaux approuvés par le Conseil du Trésor		
	1981-1982		
	SBSC	MAINC	Total
Contributions	\$3,475,000	\$3,475,000	\$6,950,000
Fonctionnement	716,000	638,000	1,354,000
	\$4,191,000	\$4,113,000	\$8,304,000

Région	Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool chez les autochtones 1981-1982			N° de projet
	Ventilation régionale des fonds de fonctionnement et des contributions			
	Fonctionnement	Contributions	Affectation totale	
Atlantique ¹	\$ 42,344	\$ 547,182	\$ 589,526	4
N.É.		240,787		1 (Toute la province)
N.B.		252,079		1 (Toute la province)
Î.-P.-É.		54,316		2 (Réserves)
Québec	130,235	533,272	663,507	11
Ontario	102,046	1,301,194	1,403,240	25
Manitoba	93,500	1,064,465	1,157,965	17
Saskatchewan	93,500	1,146,211	1,239,711	19
Alberta	32,000	1,177,984	1,209,984	18
Pacifique	80,000	1,033,965	1,113,965	31
T.N.-O.	65,000	217,040	282,040	6
Yukon	25,000	174,249	199,249	10
Bureau National ²	444,751		444,751	

¹ (Note: les quatre provinces de l'Atlantique, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, sont regroupées en une région administrative de la direction générale des services médicaux, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.)

² Ce montant comprend \$200,000 pour consulter les autochtones au sujet des structures et du fonctionnement futurs du programme, et environ \$50,000 pour le «Fonds de prévoyance» qui permet d'aider les régions ou les projets au besoin.

	Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool chez les autochtones Dépenses par année 1976-77 à 1980-81 au niveau national et par région				
	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81
Administration centrale	259,109	335,812	366,126	301,763	407,563
Yukon	40,242	100,414	108,652	113,992	74,786
Pacifique	276,268	541,974	640,044	849,410	919,050
T.N.-O.	97,674	125,716	108,780	140,996	176,082
Alberta	644,782	664,432	936,156	896,544	1,024,554
Sask.	562,740	739,874	844,300	895,556	1,048,434
Manitoba	498,728	737,628	808,798	849,558	1,005,798
Ontario	625,076	898,344	931,502	1,044,772	1,183,388
Québec	304,380	345,166	382,820	435,958	486,336
Atlantique	339,966	392,198	418,476	442,428	497,466
National Total	3,648,965	4,881,558	5,545,654	5,970,977	6,823,457